

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 Juillet 2025

APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt trois Juillet à quatorze heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

| | | | |
|---|----|----------------------|----------------|
| Membres afférents au Bureau communautaire | 16 | Date de convocation | 2025 |
| Membres en exercice | 16 | Secrétaire de séance | Pierre CHAPUIS |
| Quorum | 9 | | |
| Membres présents | 12 | | |
| Membres absents ou excusés | 4 | | |
| Membres qui ont pris part à la délibération | 12 | | |

| Délégué(e) titulaire | Présent(e) | Délégué(e) titulaire | Présent(e) | Délégué(e) titulaire | Présent(e) | Délégué(e) titulaire | Présent(e) |
|----------------------|-----------------|----------------------|------------|----------------------|------------|----------------------|-----------------|
| BONNET Georges | A partir de 16h | FABREGES M.France | X | GINEVRA Stéphane | X | REYMOND J. Pierre | Excusé |
| BOUET Lynda | X | FARGIER Gérard | X | HOUETZ Marion | X | ROBERT Karine | X |
| CHAPUIS Pierre | X | FIALON Dominique | Excusé | LAURENT Guy | X | VALETTE Alain | A partir de 16h |
| D'IMPERIO Cédric | X | GEIGUER Jacques | Excusé | PALLOT Thierry | Absent | VEYRENC Yves | A partir de 16h |

Assistant au bureau : Michel DECHAUD (Directeur général des services), Sophie BOTTONI (Directrice générale adjointe),

Le Président ouvre la séance et Pierre CHAPUIS est nommé secrétaire de séance. Le président annonce les excusés et vérifie le quorum. Il rappelle que la note de synthèse et l'ensemble des documents annexes ont été envoyés par mail avec la convocation au présent Bureau communautaire, et les élus confirment avoir reçu toutes ces informations.

14 heures :

Présentation par Mounir EL GHADOUANI du cabinet RYDGE (KPMG) de l'actualisation du diagnostic financier et fiscal des communes et de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans », analyse comparative du territoire.

Arrivée de Georges BONNET, Alain VALETTE ET Yves VEYRENC.

16 heures – Bureau :

1. Approbation compte rendu du Bureau communautaire du 3.06.2025 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus, avant de le publier sur le site internet.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

2. Convention financière CD07 projet jeunesse année scolaire 2025-2026 :

Le département a apporté un soutien de 10 000 € à la politique jeunesse de la communauté de communes pour l'année 2023 et une aide de 10 000 € pour l'année scolaire 2024-2025. Il renouvelle ce soutien et le Président propose d'approuver la signature d'une nouvelle convention financière pour l'année scolaire 2025-2026, concernant le projet jeunesse qui sera financé à hauteur de 15 000 €.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

3. Mise en place d'une tarification sociale applicable sur la location longue durée de vélo à assistance électrique (VAE).

Le règlement du service de location longue durée de vélo à assistance électrique validé en conseil communautaire le 28 mai 2024 prévoit la mise en place d'une tarification sociale. Le Président propose de délibérer sur les critères d'accessibilité à la tarification sociale et sur les modalités de sa mise en place. Le budget annuel alloué à l'opération est de 1000 € (budget Coup de Pouce).

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

4. Extension boulodrome Fabras : avenant 1 lot 2 (Terrassement – VRD – Maçonnerie – BA) :

Les marchés de travaux d'extension du boulodrome de Fabras ont été attribués par délibération du Bureau communautaire du 26.11.2024. Le Président propose de valider un avenant au marché du lot 2 (Terrassement – VRD – Maçonnerie - BA) attribué à l'entreprise JAUFFRE pour 83 114.19 € HT, afin de prendre en charge les travaux supplémentaires de mur en pierres et béton au droit du bâtiment. Ces travaux s'élèvent à 6 208.00 € HT ce qui porte le nouveau montant du marché à 89 322.19 € HT.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5. Aide au commerce (dossier ZELE-VERDIYAN à Montpezat-sous-Bauzon) :

Une convention a été signée avec la Région le 9.02.2023 pour la mise en œuvre des aides économiques destinées à favoriser le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur la CDC. Le taux d'aide est de 10 % par la communauté de communes et de 20 % par la Région (plancher de 10 000 € HT et plafond de 50 000 € HT de travaux). Le bureau a délégation pour attribuer des subventions, dans le cadre de l'enveloppe de 30 000.00 € votée au BP 2025.

Le Président expose une nouvelle demande été reçue de la part de Mme ZELE-VERDIYAN Géraldine sur la commune de Montpezat-sous-Bauzon.

Le projet consiste en la reprise de la station-service du village de Montpezat-sous-Bauzon. Cet établissement a été créé en 1957 et nécessite de nombreux travaux de modernisation.

Mme ZELE-VERDIYAN a racheté le fonds de commerce de station-service et bar. Pour la station-service elle a signé un contrat d'exploitation avec Total énergies qui va réaliser à sa charge l'ensemble de la rénovation de la station. Des travaux sont prévus sur la partie restaurant bar, remplacement des menuiseries, mises aux normes électriques du commerce et travaux de plomberie et maçonnerie. Elle va investir aussi dans du matériel de laverie automatique et est en pourparlers pour mettre en place un point relais colis.

Le projet s'élève à 84 653.05 € HT. Elle sollicite un soutien de 20% auprès de la région soit le plafond 10 000.00 € et 10% auprès de la CDC, soit le plafond 5000.00 € pour la CDC.

Le Président propose de voter une aide de 5000.00 € sous réserve de l'attribution de l'aide régionale.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

6. Tourisme : marché des créateurs convention tripartite entre l'OT, les Thermes et la commune de Meyras :

Dans le cadre de ses missions, l'Office de tourisme s'engage à favoriser le développement et la promotion des filières locales, notamment celles des créateurs et des producteurs. Cette démarche vise à structurer une offre touristique diversifiée, en cohérence avec les principes d'un tourisme responsable et durable.

Afin de valoriser ces savoir-faire, l'Office de tourisme développe des partenariats privilégiés avec les Thermes de Neyrac-les-Bains, notamment à travers la programmation d'animations sur le site thermal.

L'événement "Marché des créateurs et des producteurs" s'inscrit dans cette dynamique. Il a pour objectif de faire découvrir les talents et produits locaux à la clientèle curiste ainsi qu'aux visiteurs et habitants du territoire. Sa tenue en fin de saison thermale, à une période correspondant à une double session de cures, permet de bénéficier d'un fort potentiel de fréquentation, avec notamment plus de 450 curistes présents aux Thermes de Neyrac-les-Bains durant cette période.

La communauté de communes est organisatrice de cet évènement, son service tourisme assure la coordination opérationnelle. Le budget prévisionnel de l'évènement est fixé à hauteur de 2500€ incluant les éditions, la diffusion radio et la presse, ainsi que les animations ; les factures seront acquittées par l'organisateur. Les moyens humains ne sont pas intégrés dans ce budget et sont comptabilisés à part. Afin de respecter un esprit de coopération et de valorisation mutuelle du territoire les partenaires ne demandent aucune contrepartie financière.

Il est indiqué qu'un règlement du marché est adressé à chaque exposant pour validation avec son inscription. Le règlement précise les modalités pratiques de participation.

Un jeu intitulé « le code secret des artisans » sera proposé le 27 septembre, un règlement précise les modalités de participation et le tirage au sort des lots offerts par les créateurs.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau de valider la convention tripartite et le règlement pour l'organisation du marché des créateurs et des producteurs, qui se tiendra le samedi 27 septembre 2025 sur le site thermal de Neyrac-les-Bains. Il est proposé également de valider le principe du jeu "le code secret des artisans", ainsi que son règlement et les modalités d'attribution des lots.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

7. Tourisme : convention avec la mairie de Meyras pour la visite de la Mofette :

Dans le cadre du partenariat entre la commune de Meyras et le PNR des Monts d'Ardèche s'agissant de l'aménagement et de l'ouverture de la Mofette de Neyrac-les-bains, les visites tout public de la Mofette ont été confiées à l'Office de Tourisme Sources & Volcans. Chaque année, l'Office de Tourisme met en place un calendrier de visites et en assure la promotion. Le Président propose de valider la convention qui fixe les modalités de mise à disposition des clés de la Mofette.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

8. Subventions associations :

Au titre du budget 2025 :

- Déambull :

L'association d'éducation populaire Déambull propose de nombreuses activités sur le territoire, notamment au sein du café associatif La Pt'te Bulle à Prades et en itinérance sur l'ensemble du territoire intercommunal. L'association emploie deux salariés. En raison des difficultés financières qu'elle rencontre, elle sollicite la communauté de communes pour une aide exceptionnelle.

Compte tenu de l'intérêt intercommunal et du travail de qualité réalisé sur le territoire depuis de nombreuses années, le Président propose d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association, d'un montant de 1000 euros, comme cela avait été fait il y a quelques années lorsque la communauté de communes avait aidé l'association pour l'achat d'un véhicule.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

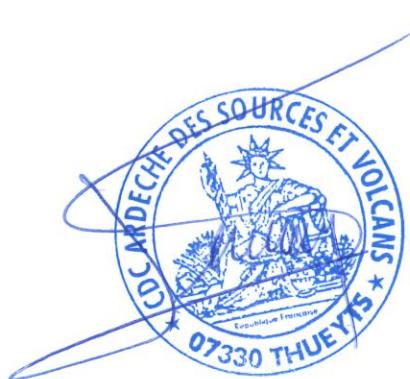
9. Divers :

La séance est levée à 16h40.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.



A handwritten blue signature in cursive script, appearing to read "P. CHAPUIS".